

Paris 5ème, le 21 décembre 2023
Communiqué des professeur.es du lycée Henri IV, Paris 5ème

Nous continuerons à accueillir TOUS les élèves

Les professeur.es du lycée Henri IV et leurs sections syndicales FSU, CGT et SGEN sont révoltés par le vote de la loi dite «Asile

et immigration » adoptée grâce aux voix des députés Renaissance, LR et RN.

Cette loi est une violente charge raciste contre tou.te.s les migrant.e.s, les étrangèr.e.s et leurs familles, la plus dure de ces quarante dernières années. Elle porte en elle un projet profondément xénophobe qui assimile les immigré.e.s et plus généralement les étrangèr.e.s à des délinquant.e.s potentiel.le.s, des profiteurs et profiteuses du système de protection sociale. Elle reprend et légitime une grande partie des thèses de l'extrême-droite sur la préférence nationale. Elle va avoir des conséquences terribles pour nos élèves et leurs familles :

- **Le droit du sol bafoué.** La loi met fin à l'automaticité de l'obtention de la nationalité française pour les personnes nées en France de parents étrangers : il faudra désormais que l'enfant en fasse la demande entre ses 16 et 18 ans. Cette mesure est discriminante et stigmatisante pour nos élèves. Le droit du sol n'a été auparavant remis en cause que deux fois, par Pétain et par Pasqua.

- **Les prestations sociales supprimées** pour les étrangèr.e.s venant d'arriver en France. Alors qu'ils cotisent et paient des impôts, les parents de nos élèves qui travaillent n'auront pas le droit aux prestations sociales (allocations familiales, aide personnalisée au logement, allocation personnalisée d'autonomie...) pendant 30 mois. Pour celles et ceux qui ne seront pas « en situation d'emploi », le délai sera porté à 5 ans.

- **Un durcissement des Obligations de Quitter le Territoire Français et le rétablissement du délit de séjour irrégulier.** Nos élèves sans-papiers ou ceux dont les parents se retrouvent en situation irrégulière seront dans des situations extrêmement précaires. Ils risqueront à tous moments une arrestation, une rétention administrative voire une expulsion.

- **Une caution pour les étudiants étrangèr.e.s.** Les étudiant.e.s étrangèr.e.s devront déposer une caution visant à couvrir d'éventuels « frais d'éloignement » pour obtenir un titre de séjour. Cette mesure scélérate est dénoncée par l'ensemble des présidents d'Universités.

- **Menace sur l'aide médicale d'État.** La ministre E. Borne propose de **remettre en cause l'Aide médicale d'État pour les [étrangèr.e.s](https://professeur.es)** dès janvier 2024.

Il est indispensable de construire une mobilisation d'ampleur avec nos syndicats ainsi que toutes les associations et collectifs de défense des droits pour obtenir le retrait de cette loi raciste et renouer avec nos principes d'égalité et de solidarité.